

# EHPAD Quelles alternatives ?

**Vieillir chez soi ou en établissement ? La perspective de vivre en Ehpad n'étant guère enthousiasmante, nous avons enquêté sur les plans B. Si chaque formule répond à des besoins spécifiques, le choix est parfois dicté par des contraintes économiques.**

PAR ANNA KERVELLEC

**P**lus de 92 % des Français veulent vieillir à domicile<sup>(1)</sup>. Et ils sont exaucés, puisque 95 % des plus de 65 ans vivent chez eux. Dans leur logement historique ou dans une habitation adaptée au grand âge (résidence autonomie ou séniors, habitat inclusif, béguinage... lire p. 21-23). Ce choix est parfait pour des personnes peu ou faiblement dépendantes. Il est également moins onéreux qu'un accueil en Ehpad, trois fois plus élevé en moyenne, selon une étude de la Commission des comptes de la Sécurité sociale publiée en septembre 2021. Soit 35 000 € par an en établissement contre 12 000 € à domicile, tous niveaux de dépendance confondus. À noter : ces derniers sont évalués selon la grille Aggir, qui établit six degrés de perte d'autonomie (lire l'encadré p. 20), de la plus petite, GIR 6, à la plus élevée, GIR 1. Attention, néanmoins, aux effets d'optique. Explications.

## VIEILLIR CHEZ SOI A QUAND MÊME UN PRIX

Sans surprise, le budget à prévoir augmente avec l'importance de la perte d'autonomie. Sauf à ne s'appuyer que sur les proches aidants (conjoint, enfants...)<sup>(2)</sup> pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (ménage, courses, préparation des repas...), ce qui a généralement des répercussions très lourdes pour les familles : cessation d'activité, stress, fatigue, isolement, dégradation de l'état de santé, décès prématuré...

Le nombre d'intervenants et d'heures de passage progresse avec l'avancée en âge et le recul de l'autonomie, comme l'illustre le dernier baromètre du coût du bien vieillir à domicile, publié par le portail Retraite.com avec Silver Alliance fin novembre 2024 (graphique du haut p. 19). «Le budget triple entre 65-75 ans et 85 ans et plus, passant en moyenne de 704 € à 2165 € par mois», indique Ludovic Herschlikovitz, fondateur de Retraite.com. Pour établir notre baromètre, nous avons chiffré les besoins de services à chaque âge : mutuelle, appareil auditif, dépenses de santé, télé-assistance, aménagement de la salle de bains, garde de nuit, aide à domicile, livraison de repas..., détaille-t-il. À titre d'exemple, le besoin d'aide est estimé, en moyenne, à 8 heures mensuelles entre 65 et 75 ans (GIR 5-6), à 16 heures entre 75 et 85 ans (GIR 4-3) et à 28 heures au-delà de 85 ans (GIR 1-2), à un tarif oscillant entre 23 et 30 € de l'heure. Pour une garde de nuit, il faut compter de 86 à 130 €.» Des chiffres corroborés par une étude publiée par la Commission des comptes de la Sécurité sociale en 2021 (graphique du bas p. 19). Le montant moyen des dépenses de soins, notamment, bondit avec le niveau de dépendance : il passe de 2 900 € par an pour une personne en GIR 4 000 à



**Contact utile**

Pour découvrir les tarifs pratiqués par les Ehpads et les résidences autonomie de votre région, direction le site [Pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://Pour-les-personnes-agees.gouv.fr). Annuaire, solutions pour les aidants, informations... cette plateforme officielle, destinée aux personnes âgées et à leurs familles, abonde en infos pratiques.



**DOSSIER** EPHAD ET ALTERNATIVES

## LES DÉPENSES PROGRESSENT AVEC L'ÂGE

**15 124 € / an<sup>(1)</sup> soit 1 260 € / mois<sup>(1)</sup>**

COÛT DU MAINTIEN À DOMICILE SELON L'ÂGE

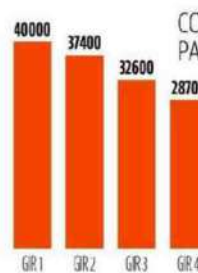
65-75 ANS	75-85 ANS	+ DE 85 ANS
<b>704 €/mois</b>	<b>912 €/mois</b>	<b>2 165 €/mois</b>

**COÛT ANNUEL À DOMICILE**  
PAR PERSONNE ET PAR GIR (en €)



Quand le degré de dépendance est le plus élevé (GIR 1), le coût du maintien à domicile croît considérablement.

**COÛT ANNUEL EN ÉTABLISSEMENT**  
PAR PERSONNE ET PAR GIR



Fort logiquement, le coût de l'accueil en établissement augmente avec le niveau de dépendance.

<sup>(1)</sup> Coût moyen du maintien à domicile de 65 à 85 ans.

17000 € en GIR 1, selon les auteurs de l'enquête. Attention, la prise en compte des seuls coûts du maintien à la maison s'avère insuffisante pour comparer les dépenses entre Ehpad et domicile. En établissement, la facture couvre tous les besoins des personnes accueillies ; à la maison, ce n'est pas le cas - il convient en effet d'ajouter les restes à charge des interventions médicales, les impôts fonciers, les frais liés à l'alimentation et au logement... Tout cela alourdit la note totale. En contrepartie, vous pouvez déduire des aides éventuelles auxquelles vous avez droit. Surtout, gardez en tête que, par principe, les moyennes occultent les situations extrêmes. En particulier celles des personnes lourdement dépendantes nécessitant une présence et/ou une surveillance importante.

### EN EHPAD, LA FACTURE GRIMPE

Le prix médian d'un Ehpad, en 2019, s'établissait à 2004 € par mois - avec 10 % des établissements pratiquant un prix inférieur à 1724 € et 10 %, un prix supérieur à 2909 €. Ce qui, dans tous les cas, dépasse le revenu moyen des retraités français, estimé à 1512 € net par mois (source : Drees). →

Sources : Baromètre Silver Maires et Retraités.com, novembre 2024 ; Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2021.

## COMPRENDRE LA GRILLE GIR<sup>(2)</sup>

### Évaluation du degré de dépendance de la personne

<b>GIR 1</b>	<b>Confinée au lit, en fauteuil ou en fin de vie</b> • Fonctions mentales gravement altérées • Présence indispensable et continue d'intervenants
<b>GIR 2</b>	<b>Confinée au lit ou en fauteuil</b> • Fonctions mentales pas totalement altérées • Prise en charge pour la plupart des activités courantes • Capable de se déplacer mais aux fonctions mentales altérées • À surveiller
<b>GIR 3</b>	<b>Ayant conservé son autonomie mentale, mais pas toute son autonomie locomotrice</b> • Besoin plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels
<b>GIR 4</b>	<b>N'assumant pas seule ses transferts</b> • Une fois levée, peut se déplacer dans son logement • Besoin d'aide pour la toilette et l'habillage <b>Sans problème locomoteur</b> • Aider pour les soins corporels et les repas
<b>GIR 5</b>	<b>Ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle</b> • Pour la toilette, la préparation des repas et le ménage
<b>GIR 6</b>	<b>Encore autonome</b> • Pour les actes essentiels de la vie courante

<sup>(2)</sup> GIR : groupe iso-ressources



Une aide à domicile permet de vieillir chez soi, mais cela à un coût...

CASABAGUIN/ISTOCK

## 10 %

C'est le pourcentage de Français de 75 ans ou plus qui, en 2019, fréquentaient un établissement d'hébergement de personnes âgées (services de moyen et de long séjour).

Source : Dress, juillet 2022.

## 3 %

des patients sont en GIR 6 et 34 % en GIR 2.

Source : GARC.

→ Précisons que ces montants correspondent essentiellement au « tarif hébergement », qui couvre les dépenses d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage et d'animation de la vie sociale. En revanche, le « tarif dépendance », pris en compte dans le prix médian d'un Ehpad, est celui des personnes les plus autonomes (GIR 5-6). Or, ce tarif appliqué au titre de l'aide aux actes de la vie quotidienne comme la toilette, l'habillage ou la prise des repas, fixé par le président du conseil départemental, croît avec la dépendance du résident. En 2019, il s'établissait à 166 € par mois (5,53 €/jour) pour des personnes les plus autonomes (GIR 5-6), mais à 615 € (20,51 €/jour) pour celles qui le sont moins (GIR 1-2). Un surcoût non négligeable, même s'il est en partie pris en charge par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement.

### EST-IL MOINS OU PLUS CHER DE VIVRE CHEZ SOI ?

Ça dépend ! Quand le nombre d'heures d'intervenants extérieurs augmente, la facture gonfle. Dans quelle mesure ? Selon l'Inspection générale des affaires sociales (Igas)<sup>(1)</sup>, le volume médian d'aide apportée est multiplié par 4,5 entre un GIR 4 et un GIR 1-2. Il bondit de 2h à 8h55 par semaine. S'il faut un accompagnement en continu à domicile, de jour comme de nuit, sachez que le reste à charge oscillera, toujours selon l'Igas, entre 6 000 € par mois dans le cas d'un recours à l'emploi direct, et 10 000 € par mois, environ, en passant par un service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), après plan d'aide et crédit d'impôt. Autant dire que l'accueil en Ehpad est alors bien plus compétitif, puisque le coût

moyen de l'accueil s'y monte à 2 453 € par mois (1 838 € de tarif hébergement et 615 € de tarif dépendance en GIR 1-2). En revanche, pour une personne faiblement dépendante, avec peu de besoins et/ou une forte participation de proches aidants, il revient moins cher de vivre chez soi.

L'Igas a évalué le nombre d'heures quotidiennes au-delà duquel la comparaison devient globalement financièrement défavorable au choix du domicile. Le point de bascule se situe entre 3 et 5 h par jour suivant le taux horaire pratiqué (l'emploi en direct étant moins coûteux que le recours à un prestataire), ou si une aide de nuit est requise. Le calcul demeure valable, y compris en tenant compte des aides à domicile : crédit d'impôt, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... « Attention, toutefois, à ne pas vous focaliser sur les seules questions d'argent », avertit Benjamin Zimmer, fondateur de Silver Alliance, un groupement d'entreprises spécialisées dans le bien vieillir à domicile. « Même si les familles le font toutes, impossible de comparer maintien à domicile et Ehpad, tant il s'agit de deux projets de vie différents, liés au niveau d'autonomie des personnes, insiste-t-il. Si vivre dans une résidence de services, par exemple, répond le plus souvent à un choix délibéré de quitter son domicile pour un habitat plus adapté et convivial, l'entrée en Ehpad correspond plutôt, dans la grande majorité des cas, à une décision subie, liée notamment à la nécessité d'une prise en charge au quotidien par des soignants. »

(1) Enquête Ifop pour Arpavie publiée en mai 2022.

(2) L'aide de l'entourage constitue 80 % de celle apportée aux personnes aux plus hauts niveaux de perte d'autonomie.

(3) Rapport de l'Igas : « Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, les défis de la politique domiciliaire », publié en février 2024.